

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 V 11** Vœu relatif à la programmation des logements sociaux.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la modification du PLH a pour objet de traduire concrètement les orientations prises dans le cadre de la « Priorité Logement » ;

Considérant que le projet de PLH modifié a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;

Considérant que le projet de PLH modifié renforce les objectifs de production de logements sociaux, passant de 4 000 à plus de 7 000 le nombre de logements sociaux à financer chaque année à partir de 2014, afin d'atteindre le taux de 25% de logement social d'ici à 2025, 30% d'ici à 2030 ;

Considérant que le projet de PLH modifié met l'accent sur l'offre de logements adaptés aux familles, en prévoyant au moins 60% de logements de types F3 et plus dans les programmes de construction de logements sociaux ;

Considérant que les logements de type PLS et intermédiaire répondent à la demande des classes moyennes en matière de logement locatif, et qu'on ne peut opposer cette demande à celle des ménages éligibles aux logements de type PLAI ou PLUS ;

Considérant l'objectif de mixité sociale réaffirmé avec force dans le projet de PLH modifié ;

Considérant que la répartition 30% PLAI, 40% PLUS, 30% PLS de la programmation des logements sociaux, ainsi que les objectifs relatifs au logement intermédiaires, ont été validés par l'Etat et permettent de concilier la nécessaire réponse aux besoins des Parisiens et l'objectif de mixité sociale ;

Considérant que les arrondissements les plus déficitaires en logement social sont généralement ceux où l'offre de logements à loyers abordables est la plus rare, ce qui justifie la priorité donnée aux logements PLAI et PLUS dans ces arrondissements ;

Considérant que le PLH modifié renforce les objectifs en matière de production de logements familiaux, qui représenteront désormais les trois quarts de la production ;

Considérant que la vente de logements sociaux, dans un contexte où l'atteinte de l'objectif de 25% des résidences en 2025 à Paris fait l'objet d'une mobilisation sans précédent, serait totalement contraire à la politique souhaitée ;

Sur proposition de M. Ian BROSSAT, au nom de l'Exécutif, en réponse aux amendements relatif à la typologie des logements sociaux financés et relatif à la typologie des logements sociaux conventionnés du Groupe Ecologiste de Paris, aux amendements relatif au type de logements dans le 9<sup>ème</sup>, relatif à la diversité de l'offre de logements dans le 9<sup>ème</sup> et relatif aux taux de PLAI, PLUS, PLS du Groupe UMP, à l'amendement relatif aux taux de PLAI, PLUS, PLS et au vœu relatif au logement intermédiaire de M<sup>me</sup> Danielle SIMONNET,

Emet le vœu que :

- la priorité renforcée aux logements familiaux de type PLAI, donnée par la modification du PLH, se traduise par le financement de 1 000 logements supplémentaires sur la période 2014-2016, soit un financement de 3 600 logements PLAI familiaux contre 2 600 prévus sur la même période dans le cadre du PLH initial,
- lors des opérations de conventionnements, notamment dans les arrondissements déficitaires, un objectif de 30% de PLAI soit recherché,
- cette priorité en faveur du parc de logements familiaux de type PLAI, ainsi que de la programmation en PLUS, soit particulièrement marquée dans les arrondissements les plus déficitaires en logements sociaux,
- dans ces arrondissements, la production nouvelle de logements sociaux familiaux de type PLAI représente 40% de la programmation,
- le développement du logement intermédiaire ne se fasse pas au détriment du développement du logement social, et s'effectue principalement dans les arrondissements les plus dotés en logements sociaux,
- il ne soit procédé à aucune cession de logements du parc de logements sociaux parisiens.